Plan Borloo et Energies renouvelables : que du vent ?

- Communiqué de presse du 20 novembre 2008 -

A la première lecture des 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale, présentées par Jean-Louis Borloo le 17 novembre 2008 lors de l'ouverture de la semaine des énergies renouvelables, Planète éolienne ne boude pas son plaisir. Des objectifs ambitieux sont présentés pour l'ensemble des énergies renouvelables et les objectifs découlant des négociations du Grenelle de l'Environnement sont réaffirmés pour l'éolien : « Il s'agit de passer à environ 20 000 MW à l'horizon 2020 pour l'éolien terrestre, soit une **multiplication par 10 du parc** en termes de puissance. » Avec les 5000 MW projetés pour l'éolien en mer, l'objectif a le mérite d'être clair et de ne pas laisser la place à l'interprétation. Pour les éoliennes off-shore, nous sommes également rassurés avec la suppression du dispositif des ZDE pour ces éoliennes et la création d'une instance de coordination pour chaque façade maritime. Les conditions vont enfin être réunies pour mettre en œuvre en France un parc éolien off-shore conséquent, alors que nos voisins européens ont une nouvelle fois pris une avance considérable. Enfin, le tarif d'achat de l'électricité éolienne a à nouveau fait l'objet d'un soutien sans faille de la part du Ministère ce qui permettra de continuer sereinement le développement du parc annoncé.

Il s'agit là de mesures solides qui sont nécessaires pour atteindre l'objectif.

En regard de ces points largement positifs, on s'interroge sur la volonté du Gouvernement de favoriser des ZDE de 200 MW, et donc des parcs de 50 à 100 éoliennes, afin « d'éviter le mitage du territoire ». Même si l'idée peut avoir un sens en terme d'aménagement territorial, on peut douter de son réalisme, voire même craindre un processus contre-productif. En effet, le développement de parcs de très grande taille ne doit pas condamner les parcs éoliens de taille plus modeste souvent bien adaptés aux réalités et aux contraintes d'un territoire. L'une des forces de l'éolien reste sa décentralisation et sa capacité à « montrer » au consommateur d'énergie que la production engendre des impacts et qu'il faut l'économiser. Il faut également rappeler que les personnes qui habitent des secteurs proches de parcs éoliens n'ont pas aujourd'hui l'impression d'être sacrifiées. Dans les sondages nationaux sur la perception des éoliennes qui sont régulièrement organisés, les riverains de parcs éoliens apprécient d'ailleurs globalement ceux-ci davantage que les personnes qui en sont éloignées. Les éoliennes sont souvent des « dynamiseurs » économiques dans des zones rurales oubliées de la croissance : pourquoi interdire à une Communauté de communes les ressources d'un parc éolien si on ne peut pas y installer plus de dix éoliennes ? L'esthétique et l'intégration dans le paysage des éoliennes peuvent également être appréciées

Planète éolienne, fédération des énergies du vent (association Loi 1901)
Titou de la Tandounio - 81 310 Peyrole
e-mail : contact@planete-eolienne.com - Site Web : http://www.planete-eolienne.fr/

Des schémas régionaux des énergies renouvelables doivent être instaurés. De tels dispositifs, pour être efficaces, mettront du temps à être mis en place. L'éolien français commence enfin à prendre une vitesse de croisière digne de son potentiel. Le Gouvernement devra donc tout faire pour que la concertation autour de ces schémas ne nous fasse pas perdre notre élan et le podium européen sur lequel nous venons de monter.

Enfin, lorsque l'on lit entre les lignes de ce plan, on continue à sentir la volonté du Gouvernement de classer les éoliennes en ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Planète éolienne, au même titre que les plus grandes ONG environnementales françaises, est fermement opposée à un tel projet. Ce plan confirme, à mots couverts, que le projet n'est pas abandonné et nous continuerons à le contester. La procédure d'implantation des éoliennes est bien assez compliquée et assez encadrée comme cela, et elle va bientôt inclure un nouvel échelon régional avec les schémas proposés.

Planète éolienne, comme la plupart des médias, constate à la lecture du plan Borloo que le solaire constitue l'énergie renouvelable du futur avec un objectif de 5 400 MW installés d'ici 2020. Mais il ne faut pas oublier que l'éolien reste l'énergie du présent avec un objectif de plus de 25 000 MW installés d'ici à 2020 (soit cinq fois plus que le solaire!). Nous resterons vigilants pour que les conditions continuent à être réunies pour permettre de respecter les objectifs. Les énergies renouvelables sont, et doivent rester, complémentaires les unes des autres, combinées à la sobriété et à l'efficacité énergétiques.

Contact presse : 05.61.81.72.77- contact@planete-eolienne.com

Planète éolienne fédère les associations locales de promotion de l'éolien et se donne notamment pour mission de proposer des informations objectives pour aider à faire comprendre et accepter les enjeux des parcs éoliens.

Notre site web, http://www.planete-eolienne.fr/, rassemble de nombreuses informations utiles sur l'éolien.